# D – IMPACT DU PROJET SUR LA FLORE, LES HABITATS ET LES ZONES HUMIDES ET MESURES ASSOCIEES

# 1) Impacts sur la flore, les habitats et les zones humides en phase travaux

#### Impacts sur les habitats

Habitats concernés : 2 habitats humides : roselière et saulaie.

Les habitats de roselière et de saulaie caractéristiques des zones humides d'un point de vue végétation et d'enjeu fort au regard de leur portée réglementaire seront conservés lors de l'aménagement.

Les habitats identifiés sous les emprises, à l'inverse, ne présentent pas d'enjeu significatif.

L'impact direct du projet lié à la destruction d'habitats naturels sensibles lors des défrichements et des terrassements est donc nul.

Il existe toutefois un risque de perturbation ou de destruction accidentelle des habitats de zones humides lors des travaux si aucune mesure de confinement n'est mise en place. Ce risque d'impact qualifié de modéré sera supprimé par la mise en défens de ces espaces sensibles et une gestion des eaux appropriée pendant la durée des travaux (voir paragraphe mesures ci-après).

#### Impacts sur la flore

Espèces concernées : 4 espèces non protégées d'enjeu faible à savoir la Gesse hérissée, la Vesce velue, la Laîche aiguë, et l'Ajonc d'Europe.

Les stations de Laîche aiguë et d'Ajonc d'Europe sont situées en dehors des emprises. Afin d'éviter tout impact sur ces stations, elles bénéficieront d'une mise en défens. Leur conservation sera ainsi assurée.

Les stations de Gesse hérissée et de Vesce velue sont situées sous les emprises. Elles seront donc détruites par l'aménagement, en particulier par les terrassements préalables à l'installation des panneaux. Elles ne présentent toutefois qu'une patrimonialité faible, associée de plus au contexte anthropique. Enfin, il est possible que ces espèces, typiques des espaces prairiaux perturbés puissent se développer à nouveau après l'aménagement.

L'impact du projet sur ces deux espèces apparait donc faible. Une mesure de déplacement sera toutefois prise en ce qui concerne ces deux espèces afin d'assurer leur maintien sur le site.

Diverses plantes exotiques envahissantes, 8 taxons au total, ont été repérées dans la zone d'étude, telle le Robinier, le Buddleia, la Renouée du Japon ou les vergerettes. Les terrassements, défrichements et l'éventuel apport de terres végétales durant les travaux induit un risque de développement de ces plantes mais aussi d'autres espèces herbacées à développement rapide si des remblais ou des terres nues sont laissés à la colonisation végétale.

Cet impact est relativement fort en raison de la présence d'espèces herbacées à développement rapide et d'espèces au caractère envahissant très puissant (rhizome de la Renouée du Japon). Un traitement de l'ensemble de ces espèces est proposé selon le mode de développement de chacune.

## Impacts sur les zones humides

D'un point de vue réglementaire (article du 24 juin 2008 modifié), aucune zone humide n'est présente dans la zone d'étude.

Les deux espaces de zone humide d'un point de vue habitat comme la zone humide effective située en dehors de l'aire d'étude seront mises en défens lors des travaux **et une gestion des eaux appropriée sera appliquée.** 

Tél: +33(0)2 38 86 90 90 / Fax: + 33(0)2 38 86 90 91 E-mail: contact@iea45.fr / site Web: iea45.fr

# 2) Impacts sur la flore et les habitats en phase exploitation

En l'absence d'habitat patrimonial sur le site et du caractère d'ores et déjà anthropisé du secteur, aucun impact à long terme du projet sur les habitats n'est identifié.

Le risque de rudéralisation sur la flore est de plus non significatif, la gestion par pâturage ovin de la plupart des espaces permettra le maintien d'espaces prairiaux, habitat le plus divers d'un point de vue botanique.

Enfin, le développement des espèces exotiques envahissantes en phase exploitation sera contraint par la gestion appliquée sur le site.

## 3) Mesures sur la flore et les habitats en phase travaux

Concernant les habitats, les enjeux étant nuls en dehors des zones humides, l'impact de l'aménagement sera non significatif. Aucune mesure n'est donc à prendre.

Notons que les zones humides seront conservées ainsi que leurs abords dans un état de conservation similaire à l'actuel.

Les enjeux botaniques étant relativement limités, les deux espèces identifiées sous les emprises ne nécessitent pas de mesure particulière pour assurer leur sauvegarde.

Les mesures spécifiques à la flore et aux habitats sont détaillées ci-après.

#### Mise en défens des espaces verts conservés lors des travaux

Groupes concernés : Flore, Habitats et Faune.

Pour éviter les dégradations des espaces naturels et semi-naturels conservés dans le cadre des mesures d'évitement, des dispositifs avertisseurs des emprises seront mis en place autour de la station d'Ajonc d'Europe et des espaces d'enjeu fort liés aux zones humides (zone n° 1, 6 et 8).

Ces dispositifs seront constitués de barrières ou de clôtures visibles. Ils seront disposés durant toute la phase des travaux autour des zones de chantier. Ils seront accompagnés de panneaux d'information sur la sensibilité du secteur à l'attention du personnel sur place.

Les dépôts de matériaux, engins et les déplacements de personnels seront interdit sur cette zone.

Par ailleurs, cet espace confiné fera l'objet de visites régulières par le responsable environnement du chantier de manière à vérifier le bon maintien de ces barrières.

La localisation de ces zones mise en défens sont visibles sur la carte des mesures p.50 au chapitre suivant.



Photo 33: Dispositif avertisseur des emprises (Source : IEA)

#### Gestion de la pollution accidentelle et des eaux de chantier

Groupes concernés : Flore, Habitats, Faune et Zones humides.

Les entreprises travaillant sur le chantier appliqueront une démarche de développement durable, elles suivront un cahier des charges instituant les règles à suivre pour la gestion de leur parc d'engins et le ravitaillement en hydrocarbures, la collecte, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier. Elles sensibiliseront leurs personnels à la bonne gestion des déchets et à la propreté du chantier et de ses abords.

Les déchets produits par l'activité du chantier seront stockés temporairement sur site, puis évacués régulièrement vers des filières de traitement adaptées et agréées, en vue de leur recyclage, de leur valorisation et, en ultime recours, de leur élimination.

Les eaux de chantier seront également canalisées et traitées dans des bassins provisoires si besoin dans le but de ne pas se déverser sans traitement dans les espaces bas de l'aire d'étude et les étangs, et en particulier sur les zones humides identifiées (zone n°6 et zone n°8).

Ces dispositions nécessiteront des contrôles encadrés par la maîtrise d'œuvre afin de veiller à leur respect par les entreprises.

## Traitement des espèces exotiques envahissantes en phase travaux

Groupes concernés : Flore, Habitats.

La capacité de ces plantes à proliférer en lieu et place des plantes autochtones a pour conséquence un appauvrissement de la biodiversité. Leur élimination doit donc être prise en compte préalablement aux premiers mouvements de terre.

Pendant les travaux, des suivis seront réalisés pour observer l'éventuelle colonisation des emprises par les espèces exotiques envahissantes. En cas de découverte, un processus d'éradication sera mis en place, décrit ci-après en fonction de la nature de l'espèce.

- Gestion des espèces des friches comme le Séneçon du Cap (Senecio inaequidens), le Sainfoin d'Espagne (Galega officinalis) ou le Solidage du Canada (Solidago canadensis).

Sur les espaces où ce type de plantes est repérée, un arrachage sera réalisé, avant la montée à fleurs des plants (généralement au printemps mais le séneçon peut fleurir toute l'année) et le matériel végétal sera brulé. La gestion en phase exploitation sera également réalisée en particulier pour le Sainfoin d'Espagne, toxique pour l'homme comme pour le bétail.

- Gestion de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et du Topinambour (*Helianthus tuberosus*).

La Renouée du Japon et le Topinambour se reproduisent par multiplication végétative de leurs rhizomes (tige souterraines) et de morceaux de tige. Un morceau de quelques millimètres suffit à créer une nouvelle plante. Ces deux plantes sont considérées comme aussi compétitives l'une que l'autre visà-vis des espèces indigènes, en milieu rivulaire.

Elles sont très difficiles à éradiquer, notamment la Renouée en période végétative, car elle est capable de réparer très rapidement (en quelques jours) ses tissus endommagés. S'attaquer à la partie aérienne de la plante (tiges et feuilles) n'empêche pas la survie de la partie vivace enterrée dans le sol.

L'extraction de tous les rhizomes est fastidieuse et illusoire, car leur densité dans le sol est très importante. De plus, les fauches peuvent favoriser la dispersion des plantes puisque les tiges coupées se bouturent très facilement.

Après étude de la configuration des stations, il est préconisé une coupe précoce (avril) en début de période de végétation.

Lors du fauchage précoce, une attention particulière devra être portée à la non-dissémination par les eaux des déchets de coupe. De plus, un nettoyage systématique de tout le matériel d'intervention devra être effectué après toute action.

Il faudra éviter toute dissémination de fragments et boutures lors du stockage et de l'élimination des déchets (bâches de protection ou de transport...).

L'idéal est ici de ne pas intégrer les stations identifiées dans les emprises de travaux, puis si possible de gérer celles-ci dans le cadre de la gestion des espaces verts conservés.

- Gestion des espèces ligneuses comme le Buddleia (*Buddleia davidii*), le Baguenaudier (*Colutea arborescens*) et le Robinier (*Robinia pseudacacia*).

Les sujets situés sous les emprises devront être coupés et le matériel végétal brulé. Les éventuels drageons seront traités par la gestion en phase exploitation.

#### Mesure de déplacement des stations de Gesse hérissée et Vesce velue Groupe concerné : Flore

La Gesse hérissée est une espèce bisannuelle, la Vesce velue est une espèce annuelle. Le potentiel de germination leur graines est donc élevé.

Ainsi, afin d'assurer le maintien des stations présentes sous les emprises dans l'aire d'étude, un déplacement des graines de ces deux espèces sera effectué manuellement l'été précédant les travaux. Un écologue compétent sera mandaté par le porteur de projet pour effectuer cette mission.

Le protocole proposé est le suivant :

- Surveillance du cycle de vie des deux espèces lors de l'année précédent les travaux avec 3 passages sur site en mai et juin pour observer la montée a graines et planifier une récolte de ces graines.
- Récolte manuelle des graines matures, l'idéal étant de récolter les gousses encore pleines de graines juste avant leur déhissance (ouverture mécanique libérant les graines) en deux interventions successives.
- Localisation d'un espace prairial similaire au site initial d'environ 10 m² susceptible de recevoir les graines.
- Étrépage manuel de la végétation graminéenne du site d'accueil. Une végétation lacunaire est attendue.
- Dépose des graines sur les espaces nu de végétation et dépose d'une fine couche de terre pardessus. Arrosage abondant des semis.
- Surveillance des semis avec 3 passages l'un une semaine après le semis, le second 3 semaines après, le 3<sup>e</sup> au printemps suivant.

Le site d'accueil sera mis en défens pendant toute la durée des travaux.

## 4) Mesures sur la flore et les habitats en phase exploitation

#### Traitement des espèces exotiques envahissantes en phase exploitation

La fauche appliquée sur la zone refuge (4,9 ha) permettra de limiter, voir de supprimer les stations d'espèces exotiques envahissantes.

Pour les zones pâturées autour des plateaux de panneaux photovoltaïques (13,9 ha), cette même limitation s'applique pour les ligneux pouvant avoir une appétence pour le bétail (robinier...) ou les jeunes pousses d'espèces herbacées, à l'exception du Sainfoin d'Espagne. Cette espèce est en effet hautement toxique pour le bétail et devra être arrachée autant que possible par le berger.

#### E - IMPACT DU PROJET SUR LA FAUNE ET MESURES ASSOCIEES

## 1) Amphibiens

Espèces concernées : la Grenouille agile d'enjeu faible, le Triton palmé d'enjeu faible, le Crapaud commun d'enjeu faible, la Grenouille verte/rieuse d'enjeu faible/très faible.

#### Impact en phase travaux

Les populations d'amphibiens identifiées dans la zone d'étude sont liées à deux zones de reproduction : le fond de vallon humide situé au centre du site et les deux étangs en limite extérieure Nord du site d'étude.

L'effet le plus important se situe au niveau du vallon car il est susceptible d'impacté des sites de reproduction. Aucun aménagement n'est prévu dans cette partie du site. Ainsi le risque est principalement lié à la circulation d'engins de chantier susceptible d'entrainé une mortalité importante en période de reproduction. Il existe un risque de dégradation du milieu de reproduction qui reste limiter en raison du caractère temporaire des points d'eau. Un effet positif est même envisageable par la création d'ornières susceptibles de former de nouveaux points d'eau.

Le projet n'est pas implanté sur ces étangs mais à proximité de ces derniers cependant le Crapaud commun, qui s'y reproduit, peut-être impacté par le défrichement intervenant au niveau du plateau surplombant les étangs. Ceux-ci sont susceptibles d'entrainer une mortalité des individus en phase d'estivage.

En l'absence d'une mesure de réduction, l'impact est fort. Des mesures à la fois de confinement et d'adaptation du planning seront prises pour supprimer ce risque.

#### Impact en phase d'exploitation

Si l'exploitation du projet n'est pas de nature à impacter les populations d'amphibiens, l'habitat terrestre du Crapaud commun et du Triton palmé risque au sein des emprises risque de disparaître.

L'impact est modéré car il ne touche que les milieux d'estivage voir d'hivernage de ces espèces. La mise en place de mesures d'accompagnements permettra de réduire cette impact.

## 2) Reptiles

Espèce concernée : Lézard vert occidental d'enjeu faible et l'Orvet fragile d'enjeu faible.

#### Impact en phase travaux

Deux espèces de reptile a été identifiée au sein de l'aire d'étude. Le Lézard vert occidental a été identifié sur la zone d'enjeu n°6 qui sera conservée. Toutefois au regard de sa capacité de dispersion le risque de destruction d'individus et/ou de pontes est notable si les travaux de défrichement ont lieu durant la période de sommeil hivernal, soit en fin d'automne et durant l'hiver, ou en période d'incubation des œufs, à savoir à la fin du printemps et au début de l'été. Il en va de même pour l'Orvet fragile dont la présence est avérée sur la zone n°9 en partie impacté par les aménagements.

#### L'impact est considéré comme modéré.

Une mesure de restriction stricte de planning est prise pour minimiser le risque de mortalité. Le calendrier de restriction du planning est présenté au chapitre suivant.

Ces espèces apprécies les milieux semi-ouverts et buissonnants. Une partie de ses habitats est localisée sous les emprises du projet. Toutefois la perte d'habitats concerne une faible part des habitats disponibles pour ces espèces qui pourront se reporter sur d'autres habitats favorables lors des travaux. **Un impact faible sur les habitats est donc identifié**. La nature du projet comme les mesures

de gestion des espaces en phase exploitation assureront le maintien d'habitats favorable aux reptiles et par-delà la conservation des populations des espèce sur le site.

#### Impact en phase d'exploitation

Il n'y a pas lieu d'attendre d'impact négatif significatif du projet sur les populations de reptiles dans la zone d'étude lors de l'exploitation. Au contraire, à la fois les espaces entre les lignes de panneaux photovoltaïques comme les espaces non intégrés aux emprises strictes du projet mais soumis à une gestion par pâturage et/ou par fauche ainsi qu'un entretien adéquat des lisières seront favorables à ce groupe. **Un impact positif est donc attendu.** 

## 3) Oiseaux

Espèces concernées :8 espèces dont 5 d'enjeu faible et 3 d'enjeu modéré. Au total, la diversité avifaunistique recensée est de 52 espèces dont 37 protégées.

#### Impact en phase travaux

L'avifaune repérée dans la zone du projet est relativement commune. La majeure partie de l'avifaune est ubiquiste, quelques espèces sont strictement inféodées aux milieux semi-ouverts et d'autres aux milieux humides. 7 espèces à enjeu sont présentes. Il s'agit du Bouvreuil pivoine, du Bruant jaune, de la Linotte mélodieuse et du Pouillot fitis d'enjeu modéré et du Chardonneret élégant, du Tarier pâtre, de la Rousserolle verderolle et de la Tourterelle des bois d'enjeu faible. À l'exception de cette dernière, toutes ces espèces sont protégées à l'échelle nationale.

5 espèces patrimoniales sont inféodées aux milieux semi-ouverts, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis, le Tarier pâtre, et la Tourterelle des bois et sont associées au Chardonneret élégant, plus ubiquiste et au Bouvreuil pivoine plutôt forestier quant à lui. La Rousserolle verderolle est liée aux milieux humides, elle a été identifiée en bordure du plus grand étang.

Le projet sera implanté sur les grands plateaux du site d'étude, sur des habitats de prairies écorchés, de fourrés et de jeune boisement qui accueillent les 7 espèces suscitées. Ces zones représentent des zones d'alimentation et de reproduction de cette avifaune patrimoniale.

De manière générale, les travaux de défrichement et de déboisement préalables aux aménagements peuvent entrainer une destruction d'individus non mobiles et d'œufs pour l'ensemble de l'avifaune, qui comprend à la fois les espèces protégées et les espèces patrimoniales.

Si les travaux interviennent pendant la période de cantonnement et de reproduction des espèces, cet impact sera fort. Une mesure de restriction stricte de planning sera prise (voir chapitre suivant) pour supprimer totalement le risque de mortalité direct lié aux travaux.

Avec la disparition de zones arbustives et prairiales, la plupart des espèces patrimoniales identifiées sur la zone ne pourront se maintenir dans l'emprise du projet.

Une partie de ces espèces, localisées hors de l'emprise sur projet, pourront, elles, se maintenir.

Ces destructions ou dégradations d'habitats de nidification doivent également être relativisées au regard de la mobilité et de la capacité spécifique des espèces à se déplacer sur le territoire dans un périmètre ou un corridor donné. Ainsi, pour l'avifaune, lorsque le site de nidification d'une espèce est directement impacté par l'aménagement, l'espèce l'abandonne et se reporte aux environs du projet sur les espaces ou la potentialité de nidification est maintenue.

De tels espaces sont présent dans l'aire d'étude, autour des plateaux aménagés, à sa proximité, notamment à l'Est autour de la Salmouille et au Sud avec les dépendances de l'autoroute, et enfin, au niveau de la zone refuge aménagée à l'Ouest de l'aire d'étude. Cet espace est favorable au cortège d'espèces présent dans l'emprise du projet.

Eu égard aux capacités de report de ces espèces sur les espaces alentours, **l'impact de la** perte d'habitat est considéré comme faible pour l'avifaune.

Des mesures de gestion par fauche en phase exploitation sur la zone refuge Ouest ainsi que le pâturage des espaces périphériques du projet sont prévus afin d'optimiser les capacités d'accueil du secteur pour les espèces patrimoniales impactées.

#### Impact en phase d'exploitation

L'essentiel des cortèges présents sur la zone du projet étant typiques des milieux semi-ouverts, la perte d'habitats d'espèces d'oiseaux (sites de reproduction, de recherche alimentaire) lié au défrichement et l'installation des panneaux photovoltaïques ne devrait pas modifier le cortège de l'avifaune reproductrice. En revanche la réduction significative de la surface de boisement risque d'impacter fortement les possibilités de nidification pour le Bouvreuil pivoine. Ainsi l'impact en phase exploitation est modéré. Des mesures de gestion mises en place et la préservation d'une partie des boisements permettront le maintien du cortège aviaire actuelle.

# 4) Mammifères terrestres

Espèce concernée : le Lapin de garenne d'enjeu très faible

Un risque direct de mortalité existe pour les individus présents sur la zone de chantier lors des travaux de terrassement (destruction des terriers). Celui-ci existe toute l'année mais il est maximum durant la période reproduction, au printemps.

De plus le projet réduit les potentialités d'accueil de la zone. En revanche une nouvelle fonctionnalité est susceptible d'apparaître, l'espèce pouvant utiliser les buissons environnants pour la réalisation des terriers et l'emprise du projet pour s'alimenter.

Cet impact est jugé très faible en phase travaux en raison de l'enjeu que représente cette espèce. Les mesures de restriction de planning prises pour l'avifaune sont également bénéfiques au Lapin de garenne. L'impact du projet est positif en phase exploitation avec l'apparition d'habitats favorables à l'espèce.

# 5) Chiroptères

Rappelons qu'aucun gîte potentiel n'a été observé ainsi les potentialités d'accueil du site se limitent à l'alimentation pour ce groupe. Le projet n'entraine pas de mortalité directe.

La disparition de la végétation arbustive risque de diminuer la disponibilité en nourriture pour ce groupe qui se nourrit exclusivement d'insectes. Cependant l'emprise du parc reste très réduite en comparaison de la surface d'habitat favorable dans le secteur.

L'impact sur les chiroptères n'est pas considéré comme significatif en phase travaux comme en phase exploitation.

Notons également que les espaces non aménagés permettront la conservation des structures végétales facilitant les déplacements des chauves-souris et la diversité en insectes. Cette mesure induit donc un effet neutre sur les chiroptères.

# 6) Insectes

Espèces concernées : 6 espèces à savoir 3 lépidoptères d'enjeu faible, un odonate d'enjeu faible, 1 orthoptère d'enjeu faible et la Mante religieuse d'enjeu modéré et protégée.

#### Impact en phase travaux

6 espèces patrimoniales de l'entomofaune ont été recensées sur le site d'étude et à ses abords. Comme pour les oiseaux, certaines espèces sont ubiquistes, d'autres sont liées aux milieux semiouverts et certaines se développent à la proximité des habitats humides situés au Nord du site d'étude.

Le Demi-Deuil est une espèce de papillon d'enjeu faible, commune et ubiquiste. Trois espèces sont inféodées aux habitats humides du site d'étude, le Grand Mars changeant, la Libellule fauve et la Decticelle bariolée. Ces espèces sont d'enjeu faible et commune en région Île-de-France.

Le Fluoré et la Mante religieuse sont recensés sur le site d'étude au sein des milieux chauds et secs de prairies écorchées et de fourrés. Le Fluoré est un papillon d'enjeu faible. La Mante religieuse est une espèce protégée en France d'enjeu modéré.

Le projet évitant les habitats humides, toutes les espèces patrimoniales inféodées à ces milieux seront donc épargnées.

En revanche les emprises du projet sont situées sur les milieux semi-ouverts utilisés par la Mante religieuse et le Fluoré. Les défrichements et les travaux de terrassement induisent la destruction des œufs, des larves, des chenilles, des nymphes, ou des adultes non mobiles. Si les travaux interviennent pendant les périodes ou les individus sont non mobiles, **l'impact sera fort**.

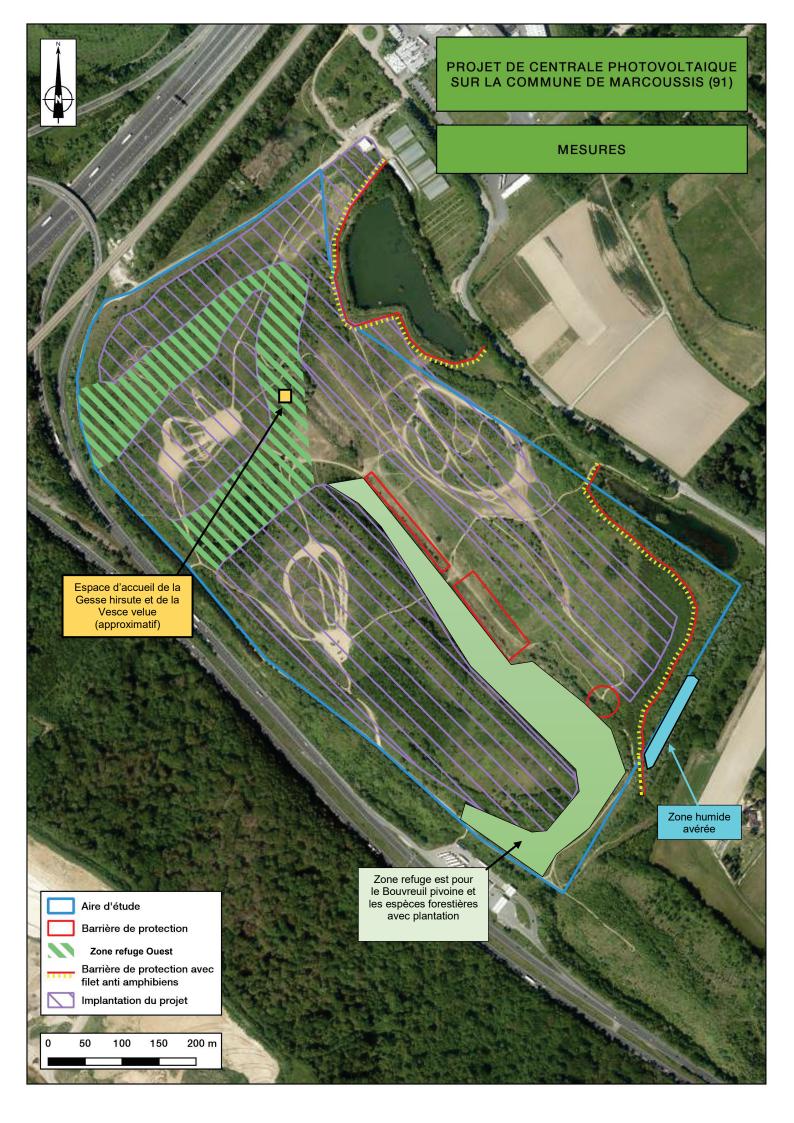
Pour ces deux espèces, une mesure d'adaptation du planning et de fauche préalable sera mise en place pour limiter la mortalité des individus. Ces mesures sont présentées dans le chapitre suivant. Des mesures d'accompagnement visant à conserver les populations locales puis à favoriser ces espèces sur les espaces non impactés sont prévues.

Le Fluoré est présent à l'intérieur et à l'extérieur des emprises du projet au stade adulte. La Mante religieuse est bien présente sur la partie centrale de l'aire d'étude.

Au regard de la disponibilité des habitats pour ces espèces hors des emprises notamment sur les zones refiges qui seront gérées de manière à assurer le maintien de la population de Mante religieuse, le projet ne remettra pas en cause à notre sens la présence de ces espèces dans ce secteur. La perte d'habitat à un impact faible sur ces deux espèces.

#### Impact en phase d'exploitation

La gestion spécifique de la zone refuge par fauche permettra le maintien des populations de ces orthoptères sur le site. À contrario, la gestion par pâturage ovin prévue sur les zones hors des plateaux ne sera pas favorable à ce groupe.



## 7) Mesures pour la faune en phase travaux

## Rappel: mise en défens des zones à enjeu, gestion du chantier et des eaux

Groupes concernés : Flore, Habitats et Faune.

Comme précisé dans le paragraphe spécifique aux mesures pour la flore et les habitats, afin d'éviter les dégradations des espaces naturels et semi-naturels conservés dans le cadre des mesures d'évitement, des dispositifs avertisseurs des emprises seront mis en place autour de la station d'Ajonc d'Europe et des espaces d'enjeu fort liés aux zones humides (zone n° 1, 6 et zone n°8) et des espèces animales s'y développant.

Le chantier bénéficiera de plus de mesures de gestion du chantier, des engins et du personnel en matière d'environnement. La bonne exécution de ces mesures sera à la charge du responsable environnement du chantier.

## Mesure de restriction de planning en phase travaux

Groupes concernés : Avifaune, reptiles, mammifères et insectes.

Le démarrage des travaux, en particulier les coupes, fauches et défrichements préalables aux terrassements seront réalisés impérativement en <u>Septembre/Octobre.</u>

Par la suite, tous les résidus de débroussaillage devront être réalisés rapidement pour éviter l'installation d'espèce sur la zone, notamment de Reptiles.

On retiendra également pour principe de ne pas interrompre les travaux sur une période de plus d'un mois. Les travaux de terrassements seront donc réalisés en **Novembre/Décembre**. Si une telle interruption devait intervenir, il sera nécessaire de faire passer un expert écologue indépendant sur les zones de reprises du chantier, afin d'attester de l'absence de risque de destruction d'espèces.

#### Cette mesure permettra de :

- Se tenir en dehors de la période de reproduction des oiseaux et ainsi supprimer le risque de destruction de nichées. Les individus d'oiseaux, mobiles, présents sur le site à cette période, pourront se déporter sur les espaces attenants favorables pour eux. Si une augmentation de la compétition intra et inter spécifique est possible, elle ne remettra pas en cause le maintien des populations d'oiseaux sur le secteur.
- Laisser la possibilité aux lézards encore actifs à cette période de se reporter sur des espaces non aménagés. Ces animaux n'ont en effet pas encore rejoint des cavités dans le sol pour leur léthargie hivernale. Cette mesure s'applique sur les populations de Lézard des murailles et de Lézard vert potentiellement présentes sur le site (la station de Lézard vert identifiée étant intégrée au site d'enjeu fort n°6 qui sera conservé). De manière similaire laisser la possibilité de report aux mammifères, au Lapin de garenne en particulier.
- Laisser la possibilité aux insectes, notamment les orthoptères et les mantes, de se reporter sur des sites non modifiés (voir mesure spécifique pour la Mante religieuse ci-après).

	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Avifaune												
Reptiles												
Lapin de Garenne												
Insectes												

Périodes proscrites pour le débroussaillage/déboisement
Périodes moyennement favorables

Périodes favorables pour les travaux

# Pose d'un filet amphibiens lors des travaux

Groupe concerné : Amphibiens.

Pendant toute la période des travaux, une barrière à amphibiens sera installée en limite des emprises pour éviter une intrusion de Crapaud commun ou d'autres espèces de ce groupe dans les zones de chantier et une éventuelle destruction d'individus. Le filet amphibiens choisi sera positionné en doublement des barrières du dispositif avertisseur des emprises du chantier autour des zones d'enjeu fort n°1 et n°8.

Ce filet sera constitué de mailles fines, il aura à minima 50 cm de hauteur hors sol et sera enfoui dans le sol sur 10 à 15 cm. La barrière sera également contrôlée par le responsable environnement du chantier de manière à vérifier son bon maintien durant toute la phase des travaux.



Photo 34: Barrière à amphibiens en doublement d'une barrière de chantier de type Heras

#### Mesure en faveur de la Mante religieuse : fauche et coupe centrifuge

Groupes concernés : Orthoptères et Mante religieuse.

Sur la totalité de la zone d'enjeu fort n°5, il sera mis en place, en Septembre et avant tout travaux, une fauche centrifuge c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle afin d'assurer le report des individus de Mante religieuse (ainsi que d'autres espèces d'orthoptères et de la faune en général) vers des espaces non aménagés.

Le matériel végétal est ensuite laissé sur place deux jours avant son export.

Le principe de cette fauche est précisé sur le schéma ci-dessous (utilisée pour le Râle de genêts,

http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=home.showFile&rep=file&fil=LIFE-Rale-des-Genets\_Guide\_Technique\_FR.pdf).

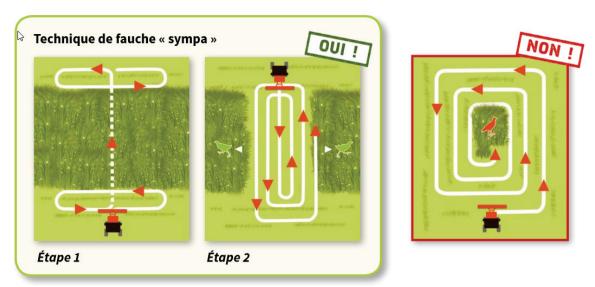


Figure 12 : Fauche centrifuge « sympa » source : LIFE Râle des genêts

## 8) Mesures pour la faune en phase exploitation

Plusieurs types d'espaces conservés apparaissent autour de l'aménagement du parc à savoir :

- la zone refuge Est ciblée pour la Mante religieuse et les oiseaux (4,5 ha),
- la zone refuge Ouest ciblée pour le Bouvreuil pivoine et le cortège associé (4,1 ha),
- les espaces autour des plateaux de panneaux photovoltaïques (pour 7.8 ha).

#### Mesure de gestion de la zone refuge Ouest (4,5 ha)

La zone refuge située au Nord Ouest entre les zones d'enjeu n°3, 4 et 5 pour 4,5 ha seront mises en défens par des barrières permanentes. Ce site sera clos de barrières permanentes perméable à la petite faune. Il s'agira d'une clôture à mouton. Une piste d'accès aux tables quasiment enclavées sera toutefois créée. La clôture sera mise en place de part et d'autre de cette piste.

Rappelons que ces zones serviront à accueillir la faune des milieux semi-ouverts présente sur l'aire d'étude, notamment la Linotte mélodieuse, le Bruant jaune, le Tarier pâtre, la Mante religieuse ou la Decticelle barioléé. La gestion par pâturage sera ici proscrite car elle est incompatible avec la présence des orthoptères.

Elles seront donc gérées mécaniquement par une fauche.La première année, un fauchage sera réalisé au début du printemps entre le mois de mars et le mois d'avril.

Ce fauchage permettra d'ouvrir le milieu en éliminant des ligneux <u>tout en laissant des îlots de fourrés arbustifs</u> favorables aux oiseaux. Les déchets obtenus seront exportés hors du site d'étude afin d'éviter son enrichissement en matière organique.

Un second fauchage sera effectué à la fin de l'été, en septembre, période à laquelle la reproduction des orthoptères et des oiseaux est achevée. Ce fauchage permettra d'entretenir le milieu et d'éviter sa fermeture par la recolonisation des ligneux. Les déchets seront également exportés hors du site d'étude.

Ensuite, chaque année, ce fauchage estival sera renouvelé dans les mêmes conditions.

#### Mesure de gestion de la zone refuge Est (4,1 ha)

Les pentes nord-est de la butte Sud-Est, actuellement boisée seront conservées et maintenues dans cet état forestier dans une zone refuge (dite Est) afin de permettre le maintien du Bouvreuil pivoine sur le site.

Le pâture ovin des autres espaces sera limité par la mise en place d'une clôture à mouton. La mesure paysagère qui consiste à renforcer l'écran forestier de ce secteur bénéficiera également à cette faune. Les essences employées pour ces plantations devront toutefois être indigènes et adaptées au contexte local.

## Mesure de gestion des zones hors aménagement (7,8 ha)

Les espaces autours de l'aménagement du parc (habitats humides et prairies écorchées, fourrés et jeunes ligneux) pourront être gérés de manière extensive en utilisant un troupeau d'ovin. La présence de ce troupeau limitera la pousse des ligneux et permettra aux herbacées de se développer avec un couvert ras.

Avec cette gestion, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé. Ces derniers menacent directement la santé de proie, et par conséquent de leurs consommateurs comme les Crapauds commun et les oiseaux. De plus, cette gestion différenciée est adaptée aux différents profils de terrain du site d'étude.

## Mesure de suivi écologique

Un suivi écologique sera réalisé 3, 5 et 10 ans après le début de l'exploitation afin de caractériser l'évolution des cortèges faunistiques sur le site d'étude, à la fois sur la zone refuge et les zones pâturées.

## F - IMPACT SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le site d'étude <u>se localise en dehors des espaces de corridors et des zones d'enjeux identifiés</u> dans la cartographie des objectifs de préservation et de restauration de la TVB régionale. De plus, il n'a pas été identifié de corridors autres que des axes de déplacement locaux contraints par les infrastructures ceinturant la zone sur 3 cotés.

Toutefois, afin de permettre la perméabilité du site pour la petite faune, il est préconisé l'utilisation d'une clôture permanente perméable. Il s'agira d'une clôture à larges mailles percée d'ouverture de 20 cm \* 20 cm au niveau du sol tous les 10 m, sur toute la longueur de clôture (recommandations LPO).



Avec cette mesure, l'impact sur les continuités écologiques est considéré comme non significatif.

## VII - SCENARIO DE REFERENCE

L'analyse comparative permet de mettre en perspective une description pour chaque aspect pertinent de l'état actuel des milieux naturels et de traiter :

- L'évolution probable des milieux et des espèces qu'ils portent (scénario de référence),
- La comparaison brute (avant l'établissement des impacts spécifiques et fonctionnel traités de manière exhaustive dans le chapitre idoine) en cas de mise en œuvre du projet.

		Aperçu de l'évoluti	on de l'état actuel	
		Scénario alternatif 1 :	Scénario alternatif 2 :	
Thématique	Etat actuel	Mise en place du projet de la ferme solaire de Marcoussis	Le site reste en l'état de friche, sans gestion écologique ni entretien particulier	
Milieux semi- ouverts et Boisements	4 espèce d'enjeu botanique faible : la Gesse hirsute, la Vesce velue et l'Ajonc d'Europe.  8 espèces invasives.  2 espèce de reptile d'enjeu faible : le Lézard vert occidental et l'Orvet fragile.  7 espèces d'oiseaux d'enjeu faible à modéré : le Chardonneret élégant, le Tarier pâtre, la Tourterelle des bois, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et le Pouillot fitis, le Bouvreuil pivoine  1 espèce de mammifère d'enjeu très faible : le Lapin de Garenne.  4 espèces d'insectes d'enjeu faible à modéré : le Demi-Deuil, le Fluoré, la Decticelle bariolée et la Mante religieuse.	Destruction des stations de Gesse hirsute et de Vesce velue. Maintien des stations d'Ajonc d'Europe.  Gestion des espèces invasives.  Destruction d'une grande proportion d'habitats de reproduction et d'alimentation des espèces à enjeu.  Maintien de zones refuges gérées en faveur des espèces patrimoniales.	Conservation des habitats et des espèces patrimoniales associées.  A terme, fermeture des milieux et évolution des cortèges floristiques et faunistiques associés.	

	Habitats caractéristiques	Maintien des zones humides et	Conservation des habitats et des
	des zones humides au	gestion en faveur de leur	espèces patrimoniales.
	sens de la réglementation	conservation.	
	environnementale.		Evolution naturelle des habitats
		Mise en défens des milieux	avec comblement des milieux et
	1 espèce d'enjeu	humides lors des travaux.	asséchement.
	botanique faible sur la	Dan aanat mutaamakian daa	Den soustanient tuelutien des
	saulaie : la Laiche aiguë.	Par conséquent préservation des	-
	4 espèces d'amphibiens à	espèces floristique et faunistiques d'intérêt patrimonial.	cortèges faunistiques et floristiques associés.
	enjeu faible : le Crapaud	launistiques d'interet patrimonial.	nonstiques associes.
	commun et le complexe		
Milieux	des Grenouilles		
humides	vertes/rieuses, le triton		
	palmé et la Grenouille agile		
	1 espèce d'oiseau dont		
	l'enjeu est faible sur la		
	roselière : la Rousserolle		
	verderolle.		
	2 conòcco d'incoctos		
	2 espèces d'insectes d'enjeu faible sur les		
	saulaies : le Grand Mars		
	changeant et la Libellule		
	fauve.		

# VIII - ÉVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

Le site d'étude se localise à 9,5 kilomètres du site Natura 2000 le plus proche, à savoir à la ZPS FR1112011 nommée "Massif de Rambouillet et zones humides proches".

Il s'agit d'un site forestier associé à la chaine des étangs dits étangs de Hollande. Les espèces d'intérêt communautaire d'oiseaux associée sont liées à ces deux éléments.

Aucune espèce d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site n'a été identifiée sur l'aire d'étude, même en survol (comme cela pourrait être possible pour des rapaces comme le Milan noir par exemple).

En effet, au vu de la distance importante entre le site étudié et le périmètre Natura 2000, de la fragmentation des corridors biologiques induite par les infrastructures routières et ferroviaire ceinturant le site sur 3 cotés, la biodiversité locale du site est déconnectée de celle de la ZPS.

Ainsi, le projet n'induit pas d'incidence notable sur les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000, ni sur le site et le réseau Natura 2000 en lui-même.

#### IX - DEROGATION ESPECES PROTEGEES

Si les mesures présentées sont réalisées, le projet ne portera pas atteinte de manière importante à l'état de conservation des populations d'espèces de la faune et de la flore présents sur le site en particulier les espèces protégées.

La réalisation d'un dossier de demande de dérogation n'est, à notre sens, pas nécessaire.

## X - MÉTHODES D'ETUDES

Les méthodes utilisées par IEA dans le cadre de cette étude sont issues de notre expérience dans les inventaires biologiques. Elles reprennent en très grande partie les méthodologies classiques d'inventaires sur la faune et la flore sauvage utilisées par l'ensemble du monde naturaliste et détaillées dans le guide méthodologique du CARNET B (Gourdain P., Poncet L., Haffner P., Siblet J-P., Olivereau F. et Hèsse S., 2011. Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité remarquable (CARNET B) - Inventaires de la biodiversité remarquable (volet 1. Faune) sur deux régions pilotes : La Lorraine et la région Centre. V.1.0. 213 p)

Elles ont toutefois été adaptées à la faible sensibilité du site et au planning restreint d'intervention.

Les investigations permettent de caractériser l'importance du site pour les différentes phases de cycle vital de la faune. Elles portent sur les groupes suivants :

- Flore et habitats.
- Amphibiens,
- Reptiles,
- Oiseaux,
- Mammifères terrestres,
- Chiroptères (recherche de gites),
- Insectes (Lépidoptères rhopalocères, Odonates, Orthoptères et mantidés).

Les observations des espèces d'intérêt patrimonial sont localisées au GPS et cartographiées aux échelles les plus adaptées.

# 1) Investigations flore et habitats

L'étude de la flore et des milieux naturels est effectuée au travers de parcours échantillons sur l'ensemble du site d'étude biologique. Des relevés phytoécologiques sont réalisés dans chaque habitat qui est qualifié phytosociologiquement (jusqu'à l'alliance). Un code Corine Biotopes, Eunis et un code Natura 2000 lui est de plus attribué.

Les habitats patrimoniaux (habitats déterminants de ZNIEFF et habitats Natura 2000) ainsi que les zones humides sont mis en évidence de même que les habitats sensibles et importants au regard de leur fonctionnalité écologique.

La recherche porte également sur les espèces patrimoniales, rares ou protégées de la flore se développant dans les milieux de l'aire d'étude (prairies, zones humides ...). Le cas échéant, IEA évalue l'état des populations des espèces protégées : nombre d'individus et vitalité ; les stations sont cartographiées et localisées au GPS.

Les espèces exotiques envahissantes se développant sur les emprises de l'aire d'étude sont recherchées, en particulier la Renouée du japon, le Buddléia, et le Séneçon du cap.

Les recherches de zones humides sur la base de la végétation sont également effectuées.

# 2) Amphibiens

Les principales informations de terrain sont recueillies pendant la période de reproduction, sur les points d'eau utilisés par les amphibiens puis sur leurs abords pour caractériser les voies de déplacement et les potentialités d'accueil pour la phase terrestre.

Ainsi, une analyse diurne des points d'eau permettant la reproduction et des milieux aux abords pour caractériser les potentialités d'accueil en fonction des capacités de dispersion des différentes espèces a été effectuée. Puis deux passages nocturnes ont été effectués le premier en mars visant les espèces précoces et un second en avril pour les espèces plus tardives. À la vue des caractéristiques

du site ces deux sorties à un mois d'intervalle permettent de caractériser le cortège batrachologique de la zone.

# 3) Reptiles

La recherche des reptiles s'effectue par temps sec, en prospectant les milieux les plus favorables (lisières, pied de haie, talus, pierriers, fossés), en début de matinée, durant la période de thermorégulation précédant la reprise d'une pleine activité. On parle en fait d'héliothermie, consistant en une exposition directe au soleil permettant aux animaux d'atteindre une température corporelle optimale. La majorité des serpents et lézards de France initie leur journée par une période de régulation de durée variable.

D'autres espèces (Orvet fragile et certaines Couleuvres) privilégient une exposition indirecte au contact de bons conducteurs thermiques, tout en restant cachées de la vue d'éventuels prédateurs. Elles ont été recherchées en soulevant les abris naturels (dalles pierreuses, bois morts) ou artificiels (bâches, planches, pneus, tôles).

Outre l'observation directe, on recherche également les mues laissées par les animaux.

## 5) Oiseaux

Nous avons concentré notre recherche sur les oiseaux nicheurs.

Pour l'avifaune en période de reproduction, nous avons employé une méthode par parcourséchantillons et points d'arrêt avec des recherches à vue et par écoutes des individus chanteurs sur l'ensemble des habitats occupant l'aire d'étude et ses abords.

Pour les oiseaux en période de migration comme en hivernage, des points d'observation directe et des parcours ont également été mis en place au travers de l'ensemble de l'aire d'étude.

# 6) Mammifères (hors chiroptères)

L'étude des grands et moyens mammifères est effectuée par une recherche systématique d'indices de présence : fèces, reliefs de repas, empreintes, terriers, frottis, coulées et tout autre type de marquage physique ou olfactif.

Les traces et indices sont recherchés à chaque visite par les écologues présents sur place.

## 7) Chiroptères

L'étude de ce groupe se concentre sur la recherche de gîtes potentiels dans les cavités des vieux arbres au regard de la faible sensibilité du site et des risques d'impacts limités pour ce type de projet sur le groupe.

#### 8) Insectes

## Les Lépidoptères Rhopalocères

Les Rhopalocères sont recherchés préférentiellement dans les prairies et friches et en lisière des boisements. La technique d'étude consiste à réaliser des parcours dans les milieux favorables et déterminer les espèces à vue ou à l'aide de jumelles. Pour certains genres plus difficilement déterminables, des captures au filet à papillon sont pratiquées. Les espèces capturées sont identifiées sur place et immédiatement relâchées.

# Les Odonates

Les Odonates, liés au milieu aquatique, peuvent être dépendants du site pour leur reproduction, la présence des zones plutôt sèches étant ici un contexte peu favorable au groupe.

Les espèces recherchées sont celles qui utilisent le site comme biotope terrestre et aquatique. Les prospections sont menées à vue pour les espèces les plus facilement identifiables ou après capture au filet à papillons pour les autres espèces. Les individus ont été identifiés et relâchés au plus vite sur le lieu de prospection (méthode non destructrice).

# ❖ Les Orthoptères

Concernant les Orthoptères, les relevés d'espèces sur le terrain sont réalisés par observations visuelles, captures, déterminations à partir des clés, mais nombreuses sont les espèces dont la détermination est réalisée sur la base des stridulations.

# Liste des espèces végétales observées

CCC: extrêmement commun, CC: très commun, C: commun, AC: Assez commun, AR: Assez are, R: rare, R?: Rareté probable mais non certaine,

Statut liste rouge régionale : LC : préoccupation mineure, NA : non applicable, DD : données insuffisantes, NT : quasi-menacé

Nom latin	Nom commun	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
Acer campestre	Érable champêtre	CCC	LC		
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	ccc	NA		
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	CCC	LC		
Aethusa cynapium	Petite cigüe	С	LC		
Agrimonia eupatoria	Aigremoine eupatoire	CCC	LC		
Agrimonia procera	Aigremoine élevée	AC	LC		
Agrostis capillaris	Agrostide capillaire	СС	LC		
Alisma plantago-aquatica	Grand plantain d'eau	С	LC		
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	CC	LC		
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidale	AC	LC		
Angelica sylverstris	Angélique des bois	СС	LC		
Anisantha sterilis	Brome stérile	CCC	LC		
Arabidopsis thaliana	Arabette de Thalius	СС	LC		
Arctium lappa	Grande bardane	СС	LC		
Arctium minus	Petite bardane	СС	LC		
Arrhenatherum elatius	Fromental	ccc	LC		
Artemisia vulgaris	Armoise commune	CCC	LC		
Barbarea vulgaris	Barbarée commune	С	LC		
Bellis perennis	Pâquerette	CCC	LC		
Betula pendula	Bouleau verruqueux	ccc	LC		
Blackstonia perfoliata	Backstonie perfoliée	AC	LC		
Brachypodium rupestre	Brachypode penné	СС	LC		
Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois	CCC	LC		
Bromus hordeaceus	Brome mou	CCC	LC		
Buddleja davidii	Buddleia de David	С	NA		
Buxus sempervirens	Buis commun	AC	NA		
Campanula rapunculus	Campanule raiponce	СС	LC		
Cardamine hirsuta	Cardamine hérissée	СС	LC		
Carex acuta	Laîche aiguë	AR	LC		
Carex cuprina	Laîche cuivrée	С	LC		
Carex remota	Laîche espacée	С	LC		
Carpinus betulus	Charme commun	CCC	LC		
Centaurea jacea	Centaurée jacée	СС	LC		
Centaurium erythraea	Érythrée petite-centaurée	СС	LC		
Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré	СС	LC		
Cirsium arvense	Cirse des champs	CCC	LC		
Cirsium palustre	Cirse des marais	СС	LC		
Cirsium vulgare	Cirse vulgaire	CCC	LC		
Clematis vitalba		_			
Cicilialis vitalba	Clématite vigne blanche	CCC	LC		
Colutea arborescens	Clématite vigne blanche Baguenaudier	INV	NA NA		
		_	ļ		
Colutea arborescens	Baguenaudier	INV	NA		

Corylus avellana Noisetier CCC LC Crataegus monogyna Aubépine monogyne CCC LC Crepis capillaris Crépide capillaire CCC LC Crepis setosa Crépide hérissée CC LC Cruciata laevipes Gaillet croisette CC LC Cytisus scoparius Genêt à balais CC LC Dactylis glomerata Dactyle aggloméré CCC LC Daucus carota Carotte sauvage CCC LC Dioscorea communis Tamier commun CC LC Diplotaxis tenuifolia Roquette jaune AC LC Diplotaxis tenuifolia Roquette jaune AC LC Draba verna Drave printanière CC LC Echium vulgare Vipérine C LC Elytrigia repens Chiendent rampant CCC LC Epilobium hirsutum Epilobe hérissé CCC LC Epipactis helleborine Epipactis à larges feuilles CC LC Equisetum arvense Prêle des champs CCC LC Erigeron annuus Vergerette du Canada INV NA Euonymus europaeus Fusain d'Europe CC LC Euchor LC Euphorbia amygdaloides Euphorbe des bois CC LC Ficaria verna Ficaire fausse-renoncule CC LC Erigeror amygdaloides Euphorbe des bois CC LC Erigeror annuas Ficaire fausse-renoncule	Nom latin	Nom commun	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
Crepis capillaris       Crépide capillaire       CCC       LC         Crepis setosa       Crépide hérissée       CC       LC         Cruciata laevipes       Gaillet croisette       CC       LC         Cytisus scoparius       Genêt à balais       CC       LC         Dactylis glomerata       Dactyle aggloméré       CCC       LC         Daucus carota       Carotte sauvage       CCC       LC         Dioscorea communis       Tamier commun       CC       LC         Dipotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette du Canada       INV       NA </td <td>Corylus avellana</td> <td>Noisetier</td> <td>CCC</td> <td></td> <td></td> <td></td>	Corylus avellana	Noisetier	CCC			
Crepis capillaris       Crépide capillaire       CCC       LC         Crepis setosa       Crépide hérissée       CC       LC         Cruciata laevipes       Gaillet croisette       CC       LC         Cytisus scoparius       Genêt à balais       CC       LC         Dactylis glomerata       Dactyle aggloméré       CCC       LC         Daucus carota       Carotte sauvage       CCC       LC         Dioscorea communis       Tamier commun       CC       LC         Dipotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Diplotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette du Canada       INV       NA <td>Crataegus monogyna</td> <td>Aubépine monogyne</td> <td>CCC</td> <td>LC</td> <td></td> <td></td>	Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	CCC	LC		
Cruciata laevipes       Gaillet croisette       CC       LC         Cytisus scoparius       Genêt à balais       CC       LC         Dactylis glomerata       Dactyle aggloméré       CCC       LC         Daucus carota       Carotte sauvage       CCC       LC         Dioscorea communis       Tamier commun       CC       LC         Diplotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette du Canada       INV       NA         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC<			CCC	LC		
Cruciata laevipes       Gaillet croisette       CC       LC         Cytisus scoparius       Genêt à balais       CC       LC         Dactylis glomerata       Dactyle aggloméré       CCC       LC         Daucus carota       Carotte sauvage       CCC       LC         Dioscorea communis       Tamier commun       CC       LC         Diplotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC	Crepis setosa	Crépide hérissée	СС	LC		
Cytisus scoparius       Genêt à balais       CC       LC         Dactylis glomerata       Dactyle aggloméré       CCC       LC         Daucus carota       Carotte sauvage       CCC       LC         Dioscorea communis       Tamier commun       CC       LC         Diplotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC	-		СС	LC		
Dactylis glomerata       Dactyle aggloméré       CCC       LC         Daucus carota       Carotte sauvage       CCC       LC         Dioscorea communis       Tamier commun       CC       LC         Diplotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaira verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC		Genêt à balais				
Daucus carota       Carotte sauvage       CCC       LC         Dioscorea communis       Tamier commun       CC       LC         Diplotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaire fausse-renoncule       CC       LC		Dactyle aggloméré				
Dioscorea communis       Tamier commun       CC       LC         Diplotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaira verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC						
Diplotaxis tenuifolia       Roquette jaune       AC       LC         Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaire fausse-renoncule       CC       LC						
Dipsacus fullonum       Cabaret des oiseaux       CCC       LC         Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaria verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC						
Draba verna       Drave printanière       CC       LC         Echium vulgare       Vipérine       C       LC         Elytrigia repens       Chiendent rampant       CCC       LC         Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaria verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC	· ·	' '		LC		
Echium vulgareVipérineCLCElytrigia repensChiendent rampantCCCLCEpilobium hirsutumEpilobe hérisséCCCLCEpilobium montanumEpilobe des montagnesCLCEpipactis helleborineEpipactis à larges feuillesCCLCEquisetum arvensePrêle des champsCCCLCErigeron annuusVergerette annuelleINVNAErigeron canadensisVergerette du CanadaINVNAEuonymus europaeusFusain d'EuropeCCCLCEuphorbia amygdaloidesEuphorbe des boisCCLCFicaria vernaFicaire fausse-renonculeCCLC	•		-			
Elytrigia repens Chiendent rampant CCC LC  Epilobium hirsutum Epilobe hérissé CCC LC  Epilobium montanum Epilobe des montagnes C LC  Epipactis helleborine Epipactis à larges feuilles CC LC  Equisetum arvense Prêle des champs CCC LC  Erigeron annuus Vergerette annuelle INV NA  Erigeron canadensis Vergerette du Canada INV NA  Euonymus europaeus Fusain d'Europe CCC LC  Euphorbia amygdaloides Euphorbe des bois CC LC  Ficaria verna Ficaire fausse-renoncule CC LC		·				
Epilobium hirsutum       Epilobe hérissé       CCC       LC         Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaria verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC		<u>'</u>				
Epilobium montanum       Epilobe des montagnes       C       LC         Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaria verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC						
Epipactis helleborine       Epipactis à larges feuilles       CC       LC         Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaria verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC	-					
Equisetum arvense       Prêle des champs       CCC       LC         Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaria verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC						
Erigeron annuus       Vergerette annuelle       INV       NA         Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaria verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC	_ ` `					
Erigeron canadensis       Vergerette du Canada       INV       NA         Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaria verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC	· '		-			
Euonymus europaeus       Fusain d'Europe       CCC       LC         Euphorbia amygdaloides       Euphorbe des bois       CC       LC         Ficaria verna       Ficaire fausse-renoncule       CC       LC						
Euphorbia amygdaloides     Euphorbe des bois     CC     LC       Ficaria verna     Ficaire fausse-renoncule     CC     LC		_				
Ficaria verna Ficaire fausse-renoncule CC LC		-				
		Frêne élevé		LC		
Galega officinalisSainfoin d'EspagneACNAGalium albumGaillet mollugineCCCDD						
ů						
Galium aparine     Gaillet gratteron     CCC     LC       Geranium columbinum     Géranium des colombes     CC     LC	-					
Geranium dissectum Géranium découpé CCC LC		•				
Geranium molle Géranium à feuilles molles CCC LC						
Geranium pyrenaicum Géranium des Pyrénées CCC LC		-				
Geranium robertianum Géranium herbe-à-Robert CCC LC						
Geum urbanum Benoîte commune CCC LC						
Glechoma hederacea Lierre terrestre CCC LC			-	LC		
Helianthus tuberosus Topinambour INV		•	-			
Helminthotheca echioides Picris fausse vipérine CCC LC		i -	-			
Heracleum sphondylium Berce commune CCC LC	, ,					
Holcus lanatus Houlque laineuse CCC LC						
Humulus lupulus Houblon CC LC	-					
Hyacinthoides non-scripta						
Hypericum perforatum Millepertuis perforé CCC LC		·				
Hypochaeris radicata Porcelle enracinée CCC LC						
Inula conyza Inule conyze C LC	•	•				
Jacobaea vulgaris Séneçon de Jacob CCC LC	-	-				
Juncus conglomeratus Jonc aggloméré C LC						
Juncus inflexus Jonc glauque CC LC			CC	LC		
Lagerstroemia indica Lilas des Indes -				-		
Lamium album	Lamium album	Lamier blanc	CCC	LC		
Lamium purpureum	Lamium purpureum	Lamier pourpre	CC	LC		
Lathyrus hirsutus Gesse hérissée R NT	Lathyrus hirsutus	Gesse hérissée	R	NT		

Nom latin	Nom commun	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
Lathyrus latifolius	Gesse à larges feuilles	С	NA		
Lathyrus pratensis	Gesse des prés	СС	LC		
Lathyrus tuberosus	Gesse tubéreuse	AC	LC		
Lepidium draba	Passerage drave	AC	NA		
Ligustrum vulgare	Troène	CCC	LC		
Linaria vulgaris	Linaire commune	CCC	LC		
Lolium perenne	Ray-grass anglais	CCC	LC		
Lonicera xylosteum	Chèvrefeuille des haies	CC	LC		
Lotus corniculatus	Lotier corniculé	CCC	LC		
Lotus pedunculatus	Lotier des marais	С	LC		
Lythrum salicaria	Salicaire commune	CC	LC		
Malva moschata	Mauve musquée	С	LC		
Matricaria recutita	Camomille sauvage	CC	LC		
Medicago arabica	Luzerne tachetée	CC	LC	1	
Medicago lupulina	Luzerne lupuline	CCC	LC		
Medicago sativa	Luzerne cultivée	CC	LC		
Melilotus albus	Mélilot blanc	С	LC		
Mentha suaveolens	Menthe à feuilles rondes	CC	LC		
Myosotis arvensis	Myosotis des champs	CCC	LC		
Narcissus x odorus	Jonquille odorante	-	NA		
Odontites vernus	Odontite rouge	CC	LC		
Pastinaca sativa	Panais cultivé	CCC	LC	+	
Persicaria amphibia	Renouée amphibie	CC	LC	+	
	·	CC	LC		
Phragmites australis Picris hieracioides	Roseau commun	CCC	LC		
	Picris fausse épervière	C			
Pinus sylvestris	Pin sylvestre		NA	+	
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	CCC	LC	+	
Plantago major Poa annua	Grand plantain Pâturin annuel	CCC	LC LC		
Poa pratensis	Pâturin des prés	CCC	LC		
Poa trivialis	Pâturin commun	CCC	LC		
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	CCC	LC		
Populus alba	Peuplier blanc	AC	NA		
Populus tremula	Peuplier tremble	CCC	LC	-	
Populus x canescens	Peuplier grisard	C	NA	-	
Potamogeton natans	Potamot nageant	AC	LC	-	
Potentilla reptans	Potentille rampante	CCC	LC		
Primula x polyantha	Primevère variable	-	NA		
Primula veris	Primevère officinale	CC	LC		
Primula vulgaris	Primevère commune	R?	DD		
Prunella vulgaris	Brunelle commune	CCC	LC		
Prunus avium	Merisier	CCC	LC		
Prunus spinosa	Prunellier	CCC	LC		
Pulicaria dysenterica	Pulicaire dysentérique	CC	LC		
Quercus robur	Chêne pédonculé	CCC	LC	1	
Ranunculus acris	Renoncule âcre	CCC	LC		
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse	С	LC		
Ranunculus repens	Renoncule rampante	CCC	LC		
Ranunculus sceleratus	Renoncule scélérate	С	LC		
Reseda lutea	Réséda jaune	CC	LC		

Nom latin	Nom commun	Statut	Liste rouge	Det ZNIEFF	Protection
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	С	NA		
Ribes rubrum	Groseiller rouge	СС	LC		
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	CCC	NA		
Rosa arvensis	Rosier des champs	CCC	LC		
Rosa canina	Rosier des chiens	CCC	LC		
Rosa x rugosa	Rosier horticole		NA		
Rubus fruticosus	Ronces	-	-		
Rumex crispus	Oseille crépue	CCC	LC		
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	CCC	LC		
Salix alba	Saule blanc	СС	LC		
Salix caprea	Saule marsault	CCC	LC		
Salix cinerea	Saule cendré	СС	LC		
Sambucus nigra	Sureau noir	CCC	LC		
Sanguisorba minor	Petite pimprenelle	СС	LC		
Schedonorus arundinaceus	Fétuque élevée	CCC	LC		
Securigera varia	Coronille bigarrée	С	LC		
Senecio erucifolius	Séneçon à feuilles de roquette	СС	LC		
Senecio inaequidens	Séneçon du Cap	INV	NA		
Silene latifolia	Compagnon blanc		NA		
Sinapis arvensis	Moutarde des champs	CC	LC		
Sisymbrium officinale	Sisymbre officinal	CC	LC		
Solanum dulcamara	Morelle douce-amère	CCC	LC		
Solidago canadensis	Solidage du Canada	С	NA		
Sonchus asper	Laiteron rude	CCC	LC		
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs	С	LC		
Stachys sylvatica	Epiaire des bois	CCC	LC		
Symphoricarpos albus	Symphorine à fruits blancs	?	NA		
Symphytum officinale	Grande consoude	CC	LC		
Tanacetum vulgare	Tanaisie commune	CC	LC		
Taraxacum ruderalia	Pissenlit	-	-		
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodoine	CC	LC		
Torilis arvensis	Torilis des champs	С	LC		
Trifolium pratense	Trèfle des prés	CCC	LC		
Trifolium repens	Trèfle rampant	CCC	LC		
Tussilago farfara	Tussilage	CC	LC		
Typha latifolia	Massette à larges feuilles	CC	LC		
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	AR	LC		
Urtica dioica	Ortie dioïque	CCC	LC		
Valerianella locusta	Mâche doucette	AC	LC		
Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc	CC	LC		
Verbena officinalis	Verveine officinale	CCC	LC		
Veronica hederifolia	Véronique à feuilles de lierre	CC	LC		
Veronica persica	Véronique de Perse	CCC	NA		
Vicia cracca	Vesce craque	CC	LC		
Vicia hirsuta	Vesce hérissée	С	LC		
Vicia villosa	Vesce velue	R	LC		
Viola riviniana	Violette de Rivinus	CC	LC		
Viscum album	Gui	СС	LC		

# Détail des sondages pédologiques

Fiche de terrain Caractérisation des zones humides						
Commune :	Marcoussis	(91)	<b>Lieu-dit</b> : Ferr	ne solaire	ZH : NON	I
Opérateur :	Julien Rouss	seau	Date de pass	<b>age</b> : 12/04/	/2018	
Numéro de s	ondage : S	ondage 1	Fonctionnalit	é zone hun	nide : Intér	êt écologique
d'un sol rem imperméable occasionner o 0 et 25cm de	ol GEPPA 1 anié avec p pouvant des traces re profondeur	<b>981 :</b> Cas particulier présence de remblai retenir l'eau et édoxiques dans entre				
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'I	hydro	Remarque
0-25 cm	Brun	Argilo-Limoneux	Grumeleuse	NÉANT		-
25-50 cm	Marron	Remblai	-	NÉANT		REMBLAI

	Fiche de terrain Caractérisation des zones humides					
Commune : Marcoussis (91)			<b>Lieu-dit</b> : Ferr	me solaire ZH: N	ION	
Opérateur :	Julien Rouss	seau	Date de pass	age: 12/04/2018		
Numéro de s	ondage : S	ondage 2	Fonctionnalit	é zone humide : l	ntérêt écologique	
d'un sol rem imperméable occasionner o 0 et 25cm de	ol GEPPA 1 anié avec p pouvant des traces re profondeur	<b>981</b> : Cas particulier orésence de remblai retenir l'eau et édoxiques dans entre				
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'hydro	Remarque	
0-25 cm	Brun	Argilo-Limoneux	Grumeleuse	OUI	-	
25-50 cm	-	Gorgé d'eau	-	-	REMBLAI	

		Fiche Caractérisation	de terrain des zones hi	umides			
Commune :	Marcoussis	(91)	Lieu-dit : Ferme solaire ZH : NON				
Opérateur : .	Julien Rouss	seau	Date de pass	age: 12/04	/2018		
Numéro de s	ondage : S	ondage 3	Fonctionnalit	é zone hun	nide : Intér	êt écologique	
d'un sol rem imperméable	ol GEPPA 1 anié avec p pouvant des traces r	981 : Cas particulier présence de remblai retenir l'eau et édoxiques entre 0 et					
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'	hydro	Remarque	
0-25 cm	Brun	Argilo-Limoneux	Grumeleuse	NÉANT		-	
25-50 cm	-	Gorgé d'eau	-	-		REMBLAI	

	Fiche de terrain Caractérisation des zones humides					
Commune : Marcoussis (91) Lieu-dit : Ferr				me solaire ZH : NC	ON	
Opérateur : .	Julien Rouss	seau	Date de pass	age: 12/04/2018		
Numéro de s	ondage : S	ondage 4	Fonctionnalit	<b>é zone humide :</b> Int	érêt écologique	
d'un sol rem imperméable	ol GEPPA 1 anié avec p pouvant des traces r	<b>981 :</b> Cas particulier présence de remblai retenir l'eau et édoxiques entre 0 et				
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'hydro	Remarque	
0-25 cm	Brun	Argilo-Limoneux	Grumeleuse	NÉANT	-	
25-50 cm	Brun	Remblai	Grumeleuse	NÉANT	REMBLAI	

	Fiche de terrain Caractérisation des zones humides					
Commune : Marcoussis (91) Lieu-dit :				ne solaire	ZH : NON	l
Opérateur :	Julien Rouss	seau	Date de pass	age: 12/04	/2018	
Numéro de s	ondage : S	ondage 5	Fonctionnalit	é zone hun	<b>nide :</b> Intér	êt écologique
d'un sol rem imperméable occasionner 25 cm de pro	ol GEPPA 1 anié avec p pouvant des traces r fondeur	<b>981</b> : Cas particulier présence de remblai retenir l'eau et édoxiques entre 0 et				
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'I	nydro	Remarque
0-25 cm	Brun	Argilo-Limoneux	Particulaire	NÉANT		-
25-50 cm	Brun	Remblai	Grumeleuse	NÉANT		REMBLAI

	Fiche de terrain Caractérisation des zones humides						
Commune :	Commune : Marcoussis (91)			me solaire	ZH : OUI		
Opérateur :	Julien Rouss	seau	Date de pass	age: 12/04/2	2018		
Numéro de s	ondage : S	ondage 6	Fonctionnalité zone humide : Écologique Hydraulique (épuration, soutien naturel d'étiage)				
Habitat : Sau							
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'h	ydro Remarque		
0-25 cm	Brun	Limono-argileux	Grumeleuse	OUI	-		
25-50 cm	Brun clair	Argileux	Grumeleuse	OUI	-		

Fiche de terrain Caractérisation des zones humides						
Commune :	Marcoussis	(91)	Lieu-dit: Ferr	ne solaire	ZH: NON	ı
Opérateur :	Julien Rouss	seau	Date de pass	<b>age</b> : 12/04	/2018	
Numéro de s	ondage : S	ondage 7	Fonctionnalit	é zone hun	<b>nide :</b> Intér	êt écologique
Habitat : Saulaie de plaine  Classe de sol GEPPA 1981 : III		Fonctionnalité zone humide : Intérêt écologique				
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'	nydro	Remarque
0-25 cm	Brun	Limono-argileux	Grumeleuse	NÉANT		-
25-50 cm	Brun clair	Argileux	Particulaire	NÉANT		-

Fiche de terrain Caractérisation des zones humides						
Commune : Marcoussis (91) Lieu-dit : Ferme sol				me solaire ZH : OU	l	
Opérateur :	Julien Rouss	seau	Date de pass	age: 12/04/2018		
Numéro de s	sondage : S	ondage 8	Fonctionnalité zone humide Écologique/Hydraulique (épuration, soutien d'étiage)			
Habitat : Sau						
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'hydro	Remarque	
0-25 cm	Brun	Limono-argileux	Grumeleuse	OUI	-	
25-50 cm	Brun clair	Argileux	Grumeleuse	OUI	-	

Fiche de terrain Caractérisation des zones humides					
Commune :	Marcoussis	(91)	Lieu-dit : Ferr	me solaire ZH : NO	N
Opérateur : .	Julien Rous	seau	Date de pass	<b>age</b> : 12/04/2018	
Numéro de s	sondage : S	ondage 9	Fonctionnalit	<b>:é zone humide :</b> Inté	érêt écologique
Habitat : Sau	·				
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'hydro	Remarque
0-25 cm	Marron	Limoneux	Grumeleuse	NÉANT	-
25-50 cm	Brun	Limono-argileux	Grumeleuse	NÉANT	-

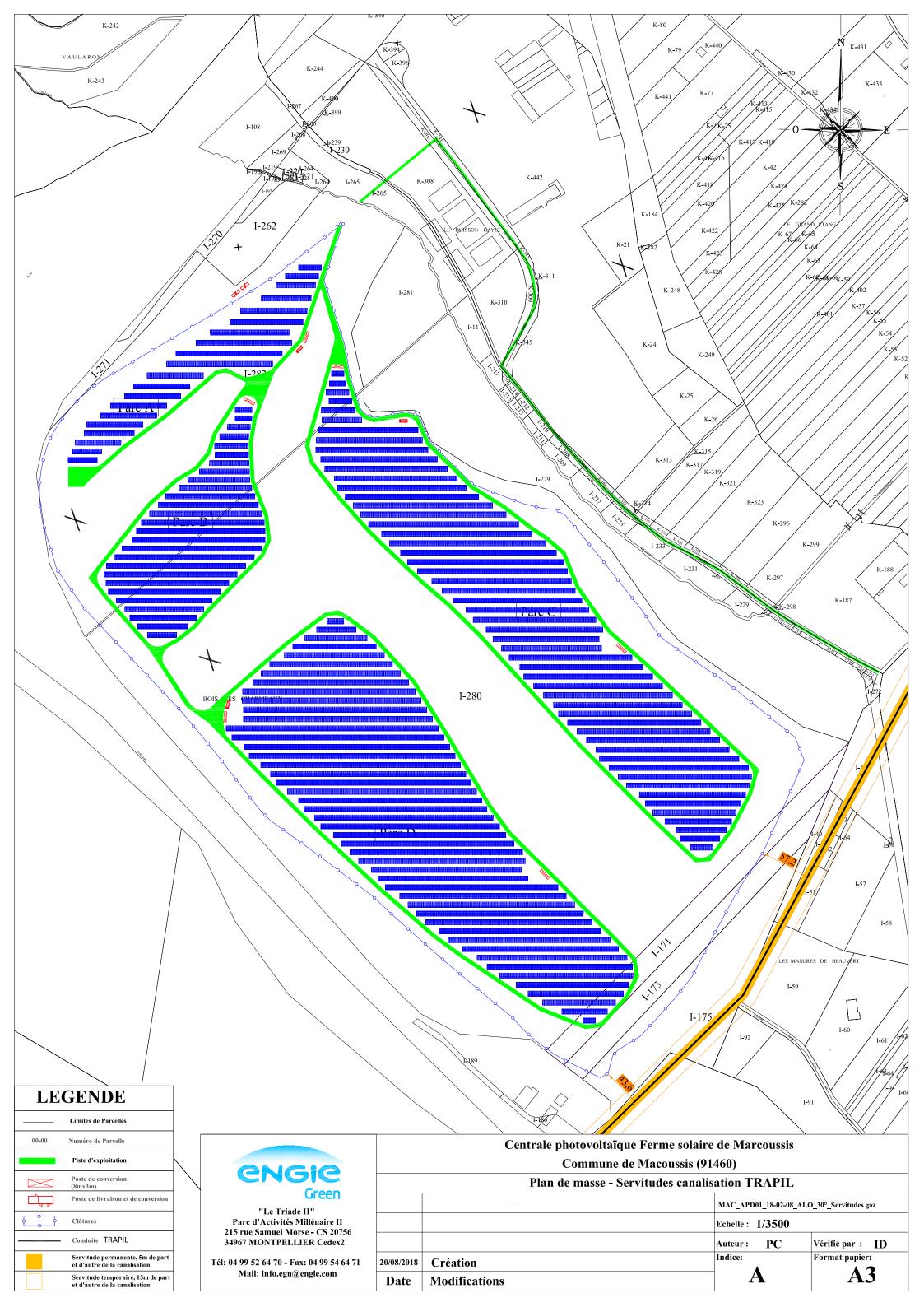
			ne de terrain on des zones h	umides	
Commune :	Marcoussis	(91)	Lieu-dit : Fer	me solaire ZH:	NON
Opérateur : .	Julien Rous	seau	Date de pass	<b>age</b> : 12/04/2018	
Numéro de s	sondage : S	Sondage 10	Fonctionnalit	té zone humide :	Intérêt écologique
Habitat : Sau	ol GEPPA 1	981 :			
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'hydro	Remarque
0-25 cm	Marron	Limono-argileux	Grumeleuse	NÉANT	-
25-50 cm	Brun	Limono-argileux	Grumeleuse	NÉANT	-

Fiche de terrain Caractérisation des zones humides						
Commune :	Marcoussis	(91)	Lieu-dit : Feri	me solaire	ZH : NON	l
Opérateur : .	Julien Rouss	seau	Date de pass	<b>age</b> : 12/04/2	2018	
Numéro de s	ondage : S	ondage 11	Fonctionnalit	é zone humi	ide : Intéré	êt écologique
Classe de so	ol GEPPA 1	981 :				
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'hy	ydro	Remarque
0-25 cm	Brun	Limono-argileux	Particulaire	NÉANT		-
25-50 cm	Brun clair	Argilo-limoneux	Particulaire	NÉANT		-

			ne de terrain on des zones h	umides	
Commune :	Marcoussis	(91)	<b>Lieu-dit</b> : Fer	me solaire ZH : N	ON
Opérateur : .	Julien Rouss	seau	Date de pass	sage: 12/04/2018	
Numéro de s	sondage : S	ondage 12	Fonctionnali	<b>té zone humide</b> : Ir	ntérêt écologique
Habitat : Sau	ol GEPPA 1	981 : III			
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'hydro	Remarque
0-25 cm	Brun	Limono-argileux	Particulaire	NÉANT	-
25-50 cm	Brun clair	Argilo-limoneux	Particulaire	NÉANT	-

Fiche de terrain Caractérisation des zones humides						
Commune :	Marcoussis	(91)	Lieu-dit: Ferr	ne solaire	ZH : NON	I
Opérateur :	Julien Rouss	seau	Date de pass	<b>age</b> : 12/04	/2018	
Numéro de s	ondage : S	ondage 13	Fonctionnalit	é zone hun	nide : Intér	êt écologique
Habitat : Sau	ol GEPPA 1		Fonctionnalité zone humide : Intérêt écologique			
Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'	hydro	Remarque
0-25 cm	Marron	Limoneux	Grumeleuse	NÉANT		-
25-50 cm	Marron	Limoneux	Grumeleuse	NÉANT		-

	Ferme Solaire de Marcoussis Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale du 1 <sup>er</sup> juin 2018
Plan de masse — Cartographie de la servitude TRAPIL	es canalisation d'hydrocarbure gérée par le
TRAPIL	



Plan de masse -	- Zones tampons	autour des pylôi	nes 400kV et 22.	5kV	

Ferme Solaire de Marcoussis Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale du 1er juin 2018

